

Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 juillet 2022

au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE du mois de JUILLET à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 juillet 2022.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI et Messieurs FOURNIER (sauf point 6.1), MATELIC, MUNIER (sauf point 6.1), ROVIERO (sauf point 1.1) et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. SCHWEIZER
M. MULLER à M. FOURNIER (sauf point 6.1)
M. FAVIER à Mme LAMARQUE
M. HEISER à M. MUNIER (sauf point 6.1)

Absents excusés : M. CORRADI, M. ROVIERO (au point 1.1), M. FOURNIER (au point 6.1), M. MUNIER (au point 6.1)

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2022

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 09 mai 2022.

DB 2022-63 – Instauration d'un périmètre soumis à autorisation préalable de mise en location sur le territoire de la Commune de MOYEUVRE-GRANDE

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'instaurer un régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location à MOYEUVRE-GRANDE, dans un périmètre intégrant les rues suivantes :
 - o Rue Fabert
 - o Rue de la Marne
 - o Rue Foch
 - o Rue Rennepont (côté numéros pairs)
 - o Rue de Franchepré
 - o Rue de la Taye
 - o Rue des Orfèvres
 - o Rue de la Commune de Paris
 - o Rue Poincaré
 - o Rue de Verdun
 - o Rue de la Gare
 - o Rue Jeanne d'Arc
- DÉCIDE de déléguer à la Commune de MOYEUVRE-GRANDE, pendant la durée du Programme Local de l'Habitat actuel de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, c'est-à-dire jusqu'en 2025, la gestion et le suivi des autorisations préalables de mise en location sur son territoire (à l'intérieur du périmètre défini à l'alinéa précédent) ;
- DÉCIDE que ce régime d'autorisation préalable s'appliquera aux mises en location ou relocation de biens à usage de résidences principales, vides ou meublées, et inclus dans le périmètre géographique annexé à la présente délibération et que seront exclus du dispositif les logements mis en location par un organisme social, et ceux faisant l'objet d'une convention APL avec l'Etat ;
- PRÉCISE que la date d'entrée en vigueur du dispositif sera fixée par délibération du Conseil Municipal de MOYEUVRE-GRANDE, étant précisé qu'un délai minimum de 6 mois sera respecté à compter de la publication de la présente délibération ;

- DÉCIDE de demander à la Commune de MOYEUVRE-GRANDE d'établir un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation et de l'adresser à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ;
- DÉCIDE de notifier la présente délibération à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Caisse Départementale de la Mutualité Sociale Agricole de la Moselle conformément à l'article L635-2 du code de la construction et de l'habitation ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DB 2022-64 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 4 615 €, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2022-65 – Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 1 766,70 € dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades.

DB 2022-66 – Avenants au marché n°2000-15 relatif à la conduite d'un projet évènementiel et l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer des avenants au marché 2000-15 pour la mise en œuvre du concours « Be Your Boss » conclu avec l'agence ALTERNATIVE - 21 rue de Sarre à Metz (57070) :
 - o Pour l'édition 2021 : un avenant n° 1 – portant sur une diminution de 24 756,67 € HT du montant du marché initial afin de tenir compte de l'absence de réalisation de certaines prestations en raison de la crise sanitaire.
Marché initial : 33 800 € HT soit 40 560 € TTC
Nouveau montant du marché : 9 043,33 HT soit 10 852 € TTC
 - o Pour l'édition 2022 : un avenant n° 2 – portant sur une diminution de 7 102,39 € HT du montant du marché initial afin de tenir compte du désengagement de la Communauté de Communes Rives de Moselle.
Marché initial : 33 800 € HT soit 40 560 € TTC
Nouveau montant du marché : 26 697,61 € HT soit 32 037,13 € TTC
- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

DB 2022-67 – Adhésion de la CCPOM à « Moselle Attractivité »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle à « Moselle Attractivité », étant précisé que la participation annuelle est calculée à raison de 1,50 € par habitant,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat 2021 et la convention triennale 2022-2024.

DB 2022-68 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable
Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 483,47 € dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable.

DB 2022-69 – Fonds de concours rénovation des réseaux d'éclairage public - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, étant précisé que les membres du Bureau concernés, en leur qualité de maire, par la demande de subvention présentée par leur commune, n'ont pas pris part au débat et au vote pour l'attribution de cette subvention, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 10 500,00 €, à la ville Sainte-Marie-aux-Chênes dans le cadre de son projet de rénovation du réseau d'éclairage de la traversée de la commune. Ce projet concerne une centaine de candélabres, et prévoit le passage de l'éclairage SHP en LEDS et l'abaissement de l'éclairage public de 50 % entre 22h et 5h ;
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, à la ville de Rosselange :
 - o D'un montant de 11 158,35 € pour son projet de rénovation de l'éclairage public à partir de la place des Anciens Combattants jusqu'à l'intersection rue du Bouswald Grand Rue (rues Bouswald, Sainte Renée et Sainte Ségolène), dans le cadre du projet de reconquête des cités sidérurgiques du Bouswald et de Rosselange. Ce projet comprend la fourniture et la pose de luminaire LED, et l'abaissement de l'éclairage public de 50 % entre 23h et 5h ;
 - o D'un montant de 7 042,57 € pour son projet de rénovation de l'éclairage public de la cité Saint Robert. Ce projet comprend la fourniture et la pose de luminaire LED, ainsi que l'abaissement de puissance de 25% des luminaires de 23h à 6h
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 44 435,13 €, à la ville de Montois-la-Montagne Pour son projet de transformation des systèmes d'éclairage des bâtiments communaux en dispositifs à LEDS. Ce projet comprend la rénovation de l'éclairage de quatre bâtiments communaux, l'école maternelle, l'école élémentaire, la salle polyvalente et du centre culturel. Ce projet comprend le changement des dispositifs anciens par des dispositifs LEDS, le changement des dispositifs anciens d'éclairage de sécurité par des dispositifs à LED, ainsi que la mise en place de détecteurs de présence.

DB 2022-70 – Relais Petite Enfance - Convention de fonctionnement avec le Département de la Moselle pour l'année 2022

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de fonctionnement relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance à passer avec le Département de la Moselle pour l'année 2022,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférant.

DB 2022-71 – Convention cadre entre l'Association « Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées » et la CCPOM

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention cadre à passer avec l'association « ELIPS » pour l'accompagnement de la CCPOM dans la mise en place des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics, pour une durée de 3 ans (années 2022,2023 et 2024), ainsi que tous les documents y afférant,
- Et FIXE le montant de la cotisation annuelle à verser à cette association à 0,10 € par habitant.

DB 2022-72 – Attribution d'un Fond de Concours à la SPL « Destination Amnéville » pour les travaux de modernisation de la salle de spectacles actuelle du « Galaxie »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer à la SPL « Destination Amnéville » un fond de concours d'un montant de 750 000 € pour la réalisation des travaux de modernisation de la salle actuelle du Galaxie,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.

DB 2022-73 – Réalisation d'une piste cyclable entre ROMBAS et AMNEVILLE (Phase 1) Travaux Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N° 1 au marché N°2021-10 relatif aux variations de quantités par rapport au marché de base ainsi qu'à l'introduction de prestations supplémentaires, avec le groupement MULLER TP / STRADEST / ATECH / AGILIS, ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

DB 2022-74 – Travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre Marange-Silvange et la Cité des Loisirs d'Amnéville – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour la réalisation d'une piste cyclable entre Marange – Silvange et la Cité des Loisirs à Amnéville,
- PRÉCISE que cette demande de subvention est faite dans le cadre (et par anticipation) du schéma directeur des liaisons douces qui est en cours d'élaboration à l'échelle du territoire communautaire,
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

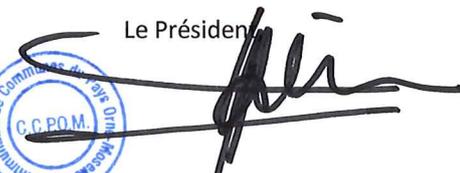
INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/06/2022
- Tableau de bord financier au 30/06/2022
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/05/2022
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/06/2022
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 30/06/2022
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/06/2022
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/06/2022
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/05/2022
- Tableau de bord « Action sociale » au 30/06/2022
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 30/06/2022
- Tableau de bord « Transition écologique et énergétique » au 30/06/2022
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h55.

Rombas, le 13 juillet 2022

Le Président



Lionel FOURNIER

